

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le réducteur des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 AVRIL

Élection sénatoriale du 19 avril

CANDIDAT CONSERVATEUR

J. MERLETAncien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

L'action catholique

Le dernier Congrès de Lille avait réclamé la « formation d'une action commune et publique des catholiques de France sur le terrain des intérêts religieux ».

Un certain nombre de catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, résolus de se conformer à cette décision, ont arrêté le programme suivant que publient les journaux religieux :

DÉCLARATION

Catholiques de France, nous ne sommes pas un parti venant augmenter de nos jours le nombre des partis politiques qui divisent le pays. Nous sommes la France chrétienne, abaissée, humiliée, persécutée, qui se relève pour la défense de ses droits et la revendication de ses libertés.

Nous entendons les défendre par tous les moyens légaux en notre pouvoir, par la presse et la parole, par le pétitionnement et le bulletin de vote.

Le programme que nous publions n'est que le fidèle interprète des sentiments qui font battre à l'unisson les cœurs de tous les catholiques ; nous le garderons aussi longtemps que la France chrétienne n'aura pas recouvré, par les efforts de ses enfants et la grâce de Dieu, sa liberté et tous ses droits.

Debout, et désormais unis la main dans la main, catholiques de France, marchons à la lutte. Dieu combatta pour nous, car il est toujours avec ceux qui, sans penser à eux-mêmes, travaillent à établir son royaume sur la terre et luttent pour leur foi, l'honneur de leur foyer, pour l'éducation chrétienne de leurs enfants, pour l'Église et pour la patrie.

Nous sommes le droit ; soyons unis : nous serons la force, et nous aurons la victoire.

PROGRAMME DE L'UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE

1° Liberté de l'Église, notamment liberté des associations religieuses et maintien des sœurs dans les hôpitaux ;

2° Repos légal du dimanche ;

3° Révision des lois scolaires et suppression de ce qu'elles ont de contraire à la religion catholique et aux droits de la famille ;

4° Réforme de la loi qui, sous prétexte de patriotisme, mais en haine de la religion, impose le service militaire aux prêtres ;

5° Rétablissement des aumônières dans les armées de terre et de mer, en temps de paix et en temps de guerre ;

6° Législation favorisant le développement de l'agriculture et la création d'institutions économiques de nature à améliorer dans l'industrie le sort de l'ouvrier ;

7° Elections à tous les degrés de candidats chrétiens.

Ce programme d'action commune les catholiques a été accueilli dans la presse monarchique avec la faveur que les organes royalistes ne refusent jamais à tout ce qui peut servir les intérêts religieux et les principes chrétiens.

Ce programme est celui que les monarchistes ont toujours défendu, et que seuls, dans les divers partis politiques, ils n'ont cessé de revendiquer.

On pourrait peut-être regretter que ce programme ne soit pas assez complet et ne touche pas notamment à la loi du divorce, si attentatoire à la moralité et à la dignité des familles ; aux lois d'enregistrement et d'accroissement, qui frappent d'une façon si excessive et si arbitraire les communautés religieuses ; aux lois sur les cimetières et sur les sépultures ; à bien d'autres dispositions législatives d'un caractère essentiellement antichrétien.

Mais ce programme est évidemment un minimum de revendications, et, pour être complète, il suffirait de reprendre la plupart des circulaires électorales des candidats monarchistes.

CHEVAUX ET DOUANES

La session des Conseils généraux, session d'ordinaire sans intérêt, — la petite session d'avril, — a, cette année, une importance particulière.

Contraint de prendre une résolution sur les courses et sur les jeux, obligé aussi d'en arriver à une législation définitive quant au système des douanes, le gouvernement s'est tourné vers les assemblées provinciales et leur a demandé, sur ces deux points, de formuler leur desiderata.

Les Conseils généraux ont pris la question de très haut ; bon nombre d'entre eux ont volontairement fait abstraction des incidents du pari mutuel, et ceux-là mêmes qui n'étaient point directement intéressés par le bénéfice de l'élevage, se sont prononcés non seulement pour le maintien des courses, mais pour leur extension.

Le plus grand nombre des Conseils généraux a même été plus loin, et de leurs délibérations résulte ce vœu qu'il faut aboutir le plus vite possible à une réglementation du pari mutuel, moins au point de vue de la police des jeux que des intérêts de l'élevage, qu'un plus long retard de la solution à intervenir risquerait gravement de compromettre.

Pour être exact, il y a lieu d'ajouter que l'opinion ne s'est pas exprimée partout de façon identique.

Ici on a réclamé purement et simplement le *statu quo ante* ; là on s'est prononcé en faveur du projet déposé par le ministre de l'agriculture ; ailleurs on a donné la préférence aux amendements de la commission.

En fait, il n'y a que des divergences de détail, et, dans l'ensemble, les Conseils généraux sont unanimes à condamner le système de M. Constans.

Tout inféodé qu'il est à la politique du mi-

nistre de l'intérieur, le Conseil général de la Haute-Garonne lui-même a émis un vœu qui tend à seconder les courses plutôt qu'à les contrarier.

Il y a là une manifestation de l'opinion qu'il était intéressant de saisir.

Notre rôle, en la circonstance, se borne à enregistrer les décisions, sans en discuter la valeur.

La consultation relative au tarif des douanes a provoqué une foule de réponses importantes.

Bien entendu, les départements penchent vers leurs intérêts personnels, et réclament libre-échange ou protection, suivant que le commerce local y trouve ou non son compte.

Malgré tout, les idées protectionnistes dominent de façon évidente dans l'ensemble.

Sans vouloir faire du protectionisme à outrance, de façon exagérée ; sans acquiescer même à toutes les propositions de la Commission des douanes, la majorité des Conseils généraux estime qu'il est temps d'accorder à l'industrie nationale, à l'agriculture française, une équitable protection, et, dans des termes fort sages, elle la sollicite.

Rien ne s'opposera donc plus à ce que le Parlement prenne une décision et vote enfin une loi si indispensable à la France.

V. TAUNAY.

INFORMATIONS

LE SERVICE DE LA REMONTE

L'*Avenir militaire* appelle avec raison l'attention sur la difficulté chaque jour plus grande de la remonte pour le corps de l'artillerie. Autrefois, le Perche élevait beaucoup de chevaux propres au service de l'artillerie ; il n'en est plus de même aujourd'hui. En voici la raison.

La remonte paye un cheval d'artillerie de quatre ans 4,000 francs au plus, alors qu'à deux ans ce cheval a déjà dépensé pareille somme en nourriture. Puis, comme les Américains achètent depuis longtemps un grand nombre de Percherons en les payant un prix très élevé (les beaux reproducteurs se vendent depuis 6,000 francs jusqu'à 20,000 francs), les éleveurs du Perche préfèrent tout naturellement produire le gros cheval demandé par les Américains et abandonner le cheval d'artillerie.

Cette disparition du cheval d'artillerie sera bientôt un fait accompli, si l'on n'y prend garde, car déjà les étalons de l'administration des Haras sont si peu demandés qu'un certain nombre de stations ont dû être supprimées dans le Perche. A ces étalons, le pays a substitué ceux que de riches éleveurs ont produits en vue de satisfaire les besoins des Américains.

Il y a dans ces faits une question d'intérêt général qui mérite d'attirer l'attention du ministre de la guerre et du ministre de l'agriculture, attendu que nous sommes loin du moment où l'on pourra laisser périr sans danger la production du cheval d'artillerie.

M. CARNOT EN BRETAGNE

Sur la proposition de MM. Le Bastard et Le Hérisse, la gauche républicaine du Conseil général d'Ille-et-Vilaine a adopté une motion demandant que l'Assemblée départementale soit convoquée d'urgence par le préfet pour voter des crédits à l'occasion du voyage que le Président doit faire en Bretagne dès que la date de ce voyage sera officiellement connue.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Des vols de sauterelles, de l'espèce dite pélerins, sont signalés sur plusieurs points au sud des trois départements. Les récoltes des régions où les vols se sont abattus ont été ravagées.

Les éclosions des criquets marocains se produisent dans les départements d'Alger et de Constantine et dans l'annexe de Barika, territoire militaire du département de Constantine.

4,800 indigènes prennent part à la lutte ; ils détruisent quotidiennement 4,600 doubles décalitres de criquets et ramassent 400 doubles décalitres d'œufs.

ASSASSINAT DE DEUX FRANÇAIS

Nous avons annoncé samedi, d'après une dépêche du Sénégal, que deux négociants français, MM. Voituret et Papillon, auraient été assassinés par des indigènes sur la route du Grand-Bassam à Kong, où ils se rendaient pour ouvrir un comptoir. Une troisième personne, M. Palazot, qui faisait partie de l'expédition commerciale, put s'échapper et revenir à Grand-Bassam.

Les trois voyageurs étaient partis de Marseille le 10 février dernier, sur le *Stamboul*, et ils débarquèrent au commencement du mois de mars à Grand-Bassam.

Le *Sicéle* dit que des mesures nécessaires vont être prise pour venger le massacre de nos compatriotes Voituret et Papillon, près du Grand-Bassam.

ÉTRANGER

ITALIE. — On annonce de Rome le remplacement du général Menabrea, ambassadeur d'Italie en France, par M. Visconti-Venosta.

M. Visconti-Venosta a, de tout temps, été un ami de notre pays.

Marié à une petite-nièce de Cavour, fille du marquis Alfieri de Sostegno, un francophile, lui aussi, M. Visconti-Venosta a soixante-trois ans.

C'est lui qui vint en France en 1860 et, de là, se rendit en Angleterre, avec le comte Pepoli, pour obtenir des cabinets de Paris et de Londres la reconnaissance des faits accomplis en Italie.

Après une carrière fort brillante, M. Visconti-Venosta s'était, depuis 1876, tenu un peu à l'écart de la politique active. Il passait cependant pour l'inspirateur de plusieurs brochures hostiles à M. Crispi.

Son choix, s'il est confirmé, aura donc la signification bien nette d'un retour à une politique de conciliation avec la France.

AUTRICHE. — *Ouverture du Reichsrath, à Vienne.* — Dans le discours du trône lu à l'occasion de l'ouverture de la session du Reichsrath, l'empereur constate que, dans tous les Etats de l'Europe, on manifeste le désir de vivre en paix avec les pays voisins et que tous les gouvernements ont donné au cabinet de Vienne des assurances indiquant qu'ils considèrent le maintien de la paix comme le principal but de leurs efforts.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Nous apprenons que l'État vient de traiter avec la Société électrique de Saumur pour l'éclairage électrique de l'École de cavalerie et de tous les bâtiments qui en dépendent.

Les travaux d'installation ont commencé aujourd'hui.

NOMINATION. — Par décret du 11 avril, M. Ernest Roland, sous-lieutenant de réserve au 20^e régiment de chasseurs (Châteaudun), est nommé lieutenant au même régiment.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 avril. — Madeleine-Delphine Mée, rue du Puits-Neuf.

MARIAGES

Le 13 avril. — Alcide-Olivier-Prospér Charnod, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Héloïse Vredon, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 11 avril. — Joséphine Herbault, marchande de gâteaux, 53 ans, veuve de Auguste Beaumont, à l'Hôpital.

L'Association artistique et littéraire de l'Ouest, présidée par M. Louis Bonnemère, et fondée pour réunir les Bretons, Poitevins, Manceaux et Angevins, habitant Paris, a donné dimanche, avec un succès qui engage, sa première soirée au Théâtre d'Application.

Des artistes de valeur avaient apporté leur concours à cette intéressante réunion dont l'Ouest seul a fourni le programme.

ANGERS. — *Placards anarchistes.* — Pendant l'avant-dernière nuit, des placards anarchistes contenant des menaces contre les « bourgeois », les « gouvernants », les « patrons » et les « curés », ont été affichés dans plusieurs quartiers de la ville d'Angers.

Ces manifestes incendiaires, signés : « Un comité anarchiste », ont été arrachés dans la matinée par la police.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Tout cela fut dit si simplement, du ton qu'on prend pour raconter un incident très ordinaire, que les auditeurs sentirent un frisson les glacer, et qu'à la réflexion relative à la mauvaise qualité du couteau de provenance anglaise, un murmure de désapprobation monta de toutes les poitrines. Pietro Ferrari n'en parut nullement affecté, pas un muscle de son visage ne bougea. Il prononça seulement d'une voix calme, qu'on sentait l'expression d'un homme indifférent au blâme ou à l'éloge :

— Si je n'eusse pas tué ces quatre porteurs, cette nuit-là, ils m'eussent tué le lendemain. J'ai préféré mon existence à la leur. J'étais en cas de légitime défense. Ma vie était plus utile que celle de ces quatre hommes, car, moi mort, eux-mêmes et les autres porteurs, se trouvant loin de leur pays, auraient péri de faim ou auraient été massacrés par des tribus hostiles. Mon acte était donc légitime et inspiré par une juste prévoyance.

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS

Audience du 11 avril

DÉSAGRÉABLE AVENTURE ARRIVÉE AU PÈRE CORBINEAU

Le petit père Corbineau, cultivateur à Brézé, prenait, le 16 mars, le train pour Angers. Un procès l'attirait dans cette ville, et dans le but d'offrir des honoraires à son avocat et à son avoué, le bonhomme apportait 200 fr.

Arrivé en cette ville il fit un tour au café Gasnault, où vraisemblablement les hommes de loi lui avaient donné rendez-vous ; ensuite, il vint se promener rue Baudrière. En passant devant le débit portant titre : *A la Bonne Franquette*, le cultivateur se dit : — Mais, si j'entraîs là pour déjeuner ; on doit y manger à son aise. Et, en effet, il entra, se fit servir, but et mangea bien, puis il sortit se promettant de revenir dîner le soir.

A huit heures, le brave homme était de retour ; il faut croire qu'il avait réussi dans ses affaires, car il invita un ou deux habitués de la maison à partager son repas. Toutefois certaines allures lui parurent suspectes ; il songea qu'il portait sur lui une somme assez considérable et, discrètement, il l'enveloppa dans un papier qu'il mit dans son chapeau et garda son couvre-chef sur sa tête.

A un moment donné, le papier creva, les pièces de vingt francs firent entendre un son qui éveilla l'attention de tout le monde. Dès lors, le père Corbineau « se sentit mal appuyé ». Il fit part de sa crainte à la maîtresse de céans, la fille Duveau, et il lui demanda s'il ne pourrait point coucher dans un lieu sûr de la maison.

— Tranquillisez-vous, lui dit la donzelle ; pour calmer vos inquiétudes, je vous donnerai ma propre chambre ; personne ne viendra vous y déranger.

Cette offre rendit le cultivateur très perplexe, « il se sentait de plus en plus mal appuyé ».

Il essaya de se tirer du bouge en prétextant qu'il avait encore affaire au café Gasnault et qu'il reviendrait ensuite.

Il sortit donc, accompagné de trois vauriens qui ne voulaient pas lâcher leur proie.

A ce moment, il était onze heures ou minuit, Corbineau ne savait le dire. Il cheminait déjà depuis quelques instants dans les rues, cherchant un peu sa voie, lorsque, arrivé place Cupif, il voit surgir un grand et solide gaillard qui lui crie : Halte-là ! au nom de la loi, je vous arrête ; je suis commissaire de police ; vous êtes avec de mauvais garnements, vous ne devez pas les fréquenter, venez au poste.

Le pauvre cultivateur se laissa emmener sans résistance ; derrière lui suivaient les trois vauriens, qui feignaient de protester et se déclaraient innocents.

Corbineau fut conduit au bord de la rivière ; là on lui enleva sa blouse et on le menaça de le bâillonner et de le jeter à l'eau s'il ne donnait pas d'argent.

Ce raisonnement était si clair, d'une logique si rigoureuse, que les auditeurs approuvèrent par de nombreux signes de tête. Pietro Ferrari, sans être plus ému par ces marques d'assentiment que par les murmures, continua :

— Mon acte de justice produisit le meilleur effet. Le lendemain, quand les autres porteurs se présentèrent devant moi, je leur montrai les cadavres.

— Ils avaient comploté de me tuer, dis-je ; je les ai punis. Je ferai de même à ceux qui les imiteront.

» J'ai conservé cette escorte pendant cinq mois après cette exécution et n'ai pas eu un seul cas grave de rébellion à réprimer. Ils se souvenaient d'avoir vu les quatre têtes tranchées.

Pietro Ferrari acheva le récit de ses voyages au milieu des applaudissements de l'assistance, et, dès qu'il se fut tu, il se vit entouré d'un grand nombre de ses auditeurs qui s'approchaient pour le complimenter et pour lui serrer la main.

Quand le flot de ces gens se fut écoulé, un homme d'une trentaine d'années, qui, jusque-là, s'était tenu à l'écart, s'avança à son tour

Corbineau livra 178 fr. et fut laissé libre.

Cependant, la patronne de la *Bonne Franquette* ayant appris qu'un commissaire de police avait arrêté Corbineau, s'indignait d'un pareil procédé et s'écriait qu'il fallait réclamer ce brave homme au commissariat.

Après cette aventure, Corbineau ne craignit pas d'aller lui-même porter plainte à la police, qui ouvrit une enquête. Dès le lendemain, il reconnut trois des misérables ; au bout de quelques jours, le quatrième était également arrêté. Corbineau constata que c'était le fameux commissaire. Or cet individu, nommé Viger, dirigeait le débit de la *Bonne Franquette* avec la fille Duveau !

Les trois autres habitués de la maison sont Robin Narcisse, âgé de 24 ans ; Robin Jean, 32 ans, plâtrier, et Junger Jean, 36 ans, ancien valet de chambre.

Devant le tribunal, les quatre prévenus nient énergiquement. Viger surtout essaye, pendant une demi-heure, d'établir un alibi. Mais, à son tour, « il se sent mal appuyé par les témoins à décharge ».

Quant à la fille Duveau, le tribunal regrette de ne pouvoir la poursuivre. M. le président souhaite que la *Bonne Franquette* soit fermée et que la patronne soit chassée d'Angers.

Viger est condamné à 48 mois de prison ; ses trois complices à 45 mois de la même peine.

C'est la deuxième agression nocturne que le tribunal correctionnel juge cette semaine. Une troisième est à l'instruction.

Les magistrats ne se montreront jamais assez sévères pour ces bandits qui rendent les rues d'Angers si dangereuses.

TOURS. — M. l'abbé Crozat, qui vient de mourir à Tours, à l'âge de 81 ans, était né à Angers.

En 1832, après de brillantes études, il entra au Grand-Séminaire. Ordonné sous-diacre en 1834, il devint successivement professeur à Combrée et à Doué-la-Fontaine, où il fut chargé de la classe de rhétorique ; puis, professeur et censeur des études au collège de Juilly ; supérieur de l'institution Saint-Louis à Tours et, dans ces dernières années, du collège Saint-Grégoire, où il a terminé sa longue carrière, toute de dévouement et d'abnégation.

Le Prytanée à Tours

La *France militaire* a publié ces jours derniers un article fort intéressant sur le Prytanée militaire de La Flèche. Nous sommes loin de partager toute les idées de notre confrère, dit le *Journal d'Indre-et-Loire* ; mais nous voulons résumer en quelques mots la lettre qu'il vient de recevoir d'un de ses correspondants militaires.

Chaque jour, le nombre des candidats au

Prytanée militaire de La Flèche augmente, et les « bâtiments existants, à peine déjà suffisants pour l'effectif actuel », rendent impossible l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves. « Aucun logement n'est disponible et l'administration n'a affecté au logement du personnel que les locaux strictement indispensables ».

Ne pourrait-on construire de nouveaux logements dans l'emplacement des écuries par exemple, des ateliers et de l'ancien gymnase couvert, se demande le correspondant de la *France militaire* :

« Toutes les améliorations susceptibles d'être réalisées, ajoute le correspondant, l'ont été depuis trois ans par le projet aux badiageonnages », qui a construit dans l'enceinte du parc réservé aux élèves un gymnase couvert et une salle d'escrime, après avoir aménagé la boulangerie supprimée et les logements des répétiteurs en dortoirs, réfectoires, amphithéâtres, salles de dessin linéaire, salles d'études.

» Mais tout cela est tout juste suffisant pour le nombre d'élèves actuellement entretenus.

» Il y a fort longtemps que le service du génie a étudié la question de l'extension du Prytanée du côté de l'Est, mais l'espace manque. Il faut quatre cours pour les quatre compagnies nouvelles. Or, en expropriant toutes les habitations jusqu'à la rue du Rempart, on ne trouverait pas la place suffisante.

Une discussion s'est élevée à ce sujet entre les personnes compétentes ; le débat n'est pas encore terminé ; mais il pourrait bien avoir une conclusion tout à fait imprévue :

« La conséquence de tout cela n'est pas difficile à prévoir, dit la *France militaire* :

» Tours agit pendant que La Flèche discute ; aussi doit-on s'attendre à voir le ministre, lassé et vexé, donner la préférence au chef-lieu de l'Indre-et-Loire. »

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* ajoute :

« Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, dit le proverbe ; et c'est le cas dans lequel nous nous trouvons vis-à-vis de la *France militaire*.

» Certes, nous comprenons quels magnifiques avantages notre ville retirerait du transfert du Prytanée militaire à Tours ; ce serait évidemment une source de revenus considérables ; mais, d'un autre côté, il n'est pas dit que les Fléchois se laissent circonvenir dans cette question de vie ou de mort pour leur ville.

» Quant à nous, nous ne croyons pas devoir être aussi optimistes que la *France militaire*, et nous ne croyons pas l'affaire aussi avancée que ce journal veut bien nous le faire espérer.

» Il y a loin de la coupe aux lèvres, et puis,

Ferrari serra les mains autour de lui, suivit le reporter et monta en fiacre.

— Où dois-je vous faire conduire ? demanda le journaliste.

— A l'hôtel des *Peuples Latins*, rue de Rivoli.

Alguazil transmit l'indication au cocher, puis s'installa à côté de Ferrari.

— Je ne vous interrogerai pas, lui dit-il, sur ce que vous avez fait en Europe avant votre départ pour l'Afrique. Je connais vos réponses sur ce sujet aux questions importantes. Ce que je désire de vous, c'est le tracé de votre itinéraire, pour le copier, en faire le cliché et le reproduire dans le *Courrier Politique* avec les annotations que j'ai prises au cours de votre conférence de ce soir et les nouvelles notes que vous voudriez bien me transmettre.

— Le relevé topographique de ma route est déposé à la bibliothèque de la Société de Géographie. Je vous donnerai ma carte et un mot pour qu'un dessinateur puisse aller en prendre copie. Cela vous convient-il ?

— Parfaitement !

— Alors, à mon tour, je vous interrogerai et vous demanderai des renseignements qu'en

et, saluant l'explorateur, lui dit :

— Monsieur, voudriez-vous me faire l'honneur de m'accorder un moment d'entretien ?

Ferrari dévisagea son interlocuteur d'un coup d'œil et demanda :

— Vous êtes reporter ?

— Je suis journaliste. Vous avez deviné juste. J'écris des chroniques dans le *Courrier Politique* et je les signe du pseudonyme d'Alguazil.

— Eh bien, monsieur l'Alguazil, je ne crois pas que j'aie d'autres renseignements à vous communiquer que ceux que j'ai déjà fournis à vos confrères et à votre journal. D'ailleurs, il est tard, il faut que je rentre à mon hôtel, et je ne vois pas la possibilité de vous accorder un rendez-vous avant une quinzaine de jours. J'ai une quantité de courses à faire et mon temps est occupé jusqu'à la dernière minute.

— Je vous propose, répliqua le journaliste, sans se laisser décourager par ces paroles, une combinaison qui vous permettra de répondre à mes questions durant quelques instants et qui vous fera gagner du temps. Une voiture m'attend à la porte. Je vous conduirai chez vous ; nous causerons en route.

— Dans ce cas, j'accepte.

il paraît que la municipalité s'en mêle; or, on sait ce qui arrive chaque fois que la municipalité de Tours se mêle de quelque chose.... »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* ne se montre pas plus confiant.

D'un autre côté, la note suivante a paru dans plusieurs journaux :

« Il paraît que le ministre de la guerre est à la veille de passer un traité avec la municipalité de Tours pour installer dans cette ville un Prytanée, analogue à celui de La Flèche. Cet établissement devrait recevoir 300 élèves, dès l'année prochaine. »

LES PETITS OISEAUX AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE

M. Bourgeois a demandé à M. le Préfet de protéger les musiciens qui peuplent notre bocage; beaucoup de petits oiseaux ont été victimes du rude hiver que nous venons de traverser, et à l'heure qu'il est, c'est pitié de constater le silence de mort qui plane sur nos bois, nos parcs et nos jardins. Ces petits artistes nous rendent, en outre, de grands services; ils sont les auxiliaires de l'agriculture, ils détruisent les insectes nuisibles... L'honorable conseiller de Mortagne insiste pour que l'exécution de la loi concernant les petits oiseaux soit appliquée sans faiblesse.

M. Halgan rappelle à son collègue qu'il a tué deux de ces musiciens dans une chasse demeurée célèbre. Il s'agit de deux cygnes foudroyés par le fusil de M. Bourgeois sur l'étang de la Verrie, et qui ont eu dans la presse les honneurs d'une oraison funèbre.

M. Bourgeois répond que cet acte de barbarie n'est pas en contradiction avec son dilettantisme. C'est, en effet, au moment de mourir que les cygnes modulent leurs plus suaves accords. Sans sa chasse, il n'eût jamais entendu le chant du cygne!

M. le Préfet déclare qu'il a envoyé des instructions aux gardes-champêtres et aux instituteurs.

LA CRISE DES MULETS DANS LE POITOU

On sait que l'élevage des mules et mulets est une spécialité florissante dans le Bas-Poitou et que l'Espagne est un de ses principaux débouchés.

Aujourd'hui nous apprenons que ce débouché est sérieusement menacé par le droit de 80 fr. dont le gouvernement espagnol frappe les mulets étrangers, par représailles, dit-on, contre la surtaxe dont nous frappons les vins d'Espagne introduits en France.

LE MANS. — Samedi matin, vers sept heures, plusieurs ouvriers de M. Renou, marchand de bois, déchargeaient de gros troncs d'arbres placés sur un diable. L'un d'eux, Fran-

çois Savary, était penché sur une flèche de ce diable; celle-ci, par suite du contre poids de la charge, bouscula et projeta le malheureux qui n'avait pas lâché la prise, la tête la première, contre une pièce de bois. Savary resta inanimé.

M. le docteur Bourdy, appelé par M. Renou, constata que Savary avait cessé de vivre par suite d'une fracture du crâne.

LE SCANDALE D'ORLÉANS

Certains journaux, — entre autres le *XIX^e Siècle*, dont on connaît maintenant le directeur Portalis, — ont fait grand bruit autour d'un scandale dans lequel était compromis un conseiller municipal d'Orléans.

Nous ne pouvions nous faire l'écho de racontars dont tous les détails étaient invraisemblables.

De l'enquête à laquelle s'est livré le parquet, il résulte que cette accusation était absolument mal fondée et que celle qui l'émettait, une fille Devillers, s'était purement et simplement livrée à une tentative de chantage. — C'est, du reste, l'hypothèse que plusieurs journaux ont émise.

La fille Devillers a passé devant le tribunal correctionnel. Le *Journal du Loiret* nous donne le compte rendu suivant de l'audience :

AFFAIRE DEVILLERS

« Cette affaire de chantage, dont on a fait trop de bruit, aboutit à la condamnation de l'accusée à six mois de prison et aux dépens. »

« Il a été établi, par les débats, qu'aucune des allégations sur lesquelles certains journaux ont échafaudé tout un roman judiciaire à sensation n'était fondée. Elles ont toutes été rétractées par l'accusée, qui a avoué avoir agi sous l'impulsion du dépit. »

« M. le procureur de la République termine son réquisitoire en réclamant du tribunal un châtiment exemplaire. »

« Malgré une habile plaidoirie de M. Basseville, la fille Devillers est, ainsi que nous venons de le dire, condamnée à six mois de prison et aux dépens. »

Et les républicains espéraient une nouvelle affaire Fouroux!

LA FABRICATION DES CIGARETTES

Depuis des années, la régie des tabacs empoisonne les fumeurs et les exploite effrontément avec ses cigarettes faites à la mécanique. Faites avec des déchets de tabac, ces cigarettes allaient en s'amointrissant d'année en année, si bien qu'il fallait payer 80 centimes un paquet de vingt cigarettes qui était loin de valoir un paquet de 50 centimes fait à la main.

Pour comble d'audace, la régie menaçait de révocation les débitants de tabac qui vendaient des cigarettes faites à la main, et poursuivait les malheureuses femmes qui les fabriquaient

chez elles et trouvaient là une source de petits revenus.

Visites domiciliaires, procès-verbaux, menaces de procès terribles, qui aboutissaient à une transaction, la régie ne refusait aucun moyen de persécution et d'intimidation pour faire croire à ses droits.

Cependant ils s'est trouvé un avocat pour poursuivre l'affaire une bonne fois dans l'intérêt de tous, et sa cliente, condamnée en première instance, a été acquittée en appel. La Cour a décidé que la fabrication des cigarettes à la main n'était nullement frauduleuse et ne pouvait donner lieu à aucune poursuite.

Voilà une bonne nouvelle pour les fumeurs, et aussi pour beaucoup de pauvres femmes qui pourront vivre de cette petite industrie.

La *Démocratie rurale* réduit de 5 à 3 francs par an le prix de ses abonnements en faveur des membres des Syndicats agricoles, Comices ou Sociétés d'agriculture.

Les abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

Des numéros d'essai sont envoyés sur demande adressée à la *Démocratie rurale*, 8, rue de la Michodière, à Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 avril 1891.

La Bourse toujours hésitante et les cours restent stationnaires. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.90; le 4 1/2 0/0 à 103.85.

On traite la Banque de Paris en grande fermé à 815.

La Société Générale maintient son avance à 483.75.

Le Crédit Lyonnais a eu samedi son assemblée générale annuelle. Toutes les propositions du Conseil ont été votées à l'unanimité; le chiffre du dividende de l'exercice 1890 a été fixé à 30 fr.

La Banque d'Escompte poursuit son mouvement de reprise à 517, en hausse de 6 fr.

Le Crédit Foncier fait 1,274. Le Crédit Mobilier se négocie en bonnes tendances au cours de la veille.

Les actions et parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue ont très rapidement conquis la faveur du marché. Leur prix d'achat (300 fr. net pour les actions et 80 fr. pour les parts) fait ressortir à 8 et 40 0/0 le placement qui est d'ailleurs entouré de garanties de premier ordre.

C'est le 25 avril courant qu'aura lieu l'émission du nouvel emprunt Portugais. Leur revenu est de 22.50 net d'impôt: il est garanti par une affectation en première ligne sur la redevance du monopole des tabacs. Le prix d'émission sera de 437.50 et se réduira à 435 fr. pour ceux qui se libéreront à la répartition, ce qui fait ressortir le placement à 5.17 0/0 et si l'on ajoute la prime d'amortissement à 5.61 0/0. Nos principaux établissements de crédit ouvriront leurs guichets à cette importante opération qui doit jouer un rôle très efficace comme effet réflexe, sur la cote des anciens fonds portugais.

Les obligations première hypothèque de Linarès à Almería, sur lesquelles un coupon de 7.50 vient d'être détaché, se négocient à 275.

Les Chemins Economiques sont à 424.50.

votre qualité de journaliste vous pourrez sans doute me fournir.

— Je suis à votre disposition.

— En arrivant à Marseille, mon premier soin fut d'acheter les journaux de ces trois derniers mois, pour me mettre au courant des événements qui s'étaient passés à Paris et en France pendant ce temps. Je vis que jusqu'à la date du 20 octobre, il y était fréquemment question d'un romancier nommé Marchand, accusé d'un assassinat. Cette affaire m'intéressait... un peu... Or, à partir du 21 de ce mois, aucun journal n'en a parlé. Pouvez-vous me dire, d'abord, qui est ce Marchand, et, ensuite, d'où provient le silence subit et unanime des feuilles quotidiennes sur un crime qui a dû remuer profondément l'opinion publique, tant par les circonstances dans lesquelles il a été commis, qu'à cause de la personnalité du coupable?

— Je puis d'autant mieux vous renseigner à ce sujet, répondit le chroniqueur, que je me suis occupé personnellement de cette affaire et que je possède des détails auxquels le public n'a pas été initié, pour des raisons que je vous indiquerai plus tard. Je vous transmettrai ces renseignements en vous priant de les garder

pour vous; il est inutile qu'ils courent les rues. Si j'étais soupçonné de vous les avoir révélés, je perdrais sans doute ma position.

— On n'a pas vécu de longues années parmi les nègres sans avoir contracté l'habitude de la discrétion.

— J'en suis persuadé.

— Connaissez-vous le passé de ce Marchand? Savez-vous quelles gens il fréquentait d'habitude?

— Il avait pour ami d'enfance deux peintres: Marcel Pépin qui est devenu célèbre comme portraitiste, et Antony Camelot, un paysagiste à la façon de Millet

— C'est bien cela! murmura le voyageur.

— Je me suis laissé raconter, continua le journaliste, une histoire, curieuse à plus d'un titre, où ces trois amis ont été mêlés.

« Ils ont recueilli un enfant nommé Louis Talbot qui s'était sauvé d'une pension de Neuilly où on le maltraitait. Marchand l'avait trouvé, une nuit, endormi au pied de l'Arc-de-Triomphe. Ce petit garçon, devenu l'enfant d'adoption des trois artistes, a été défendu par eux contre la jalousie du second mari de sa mère, lequel essaya de le faire disparaître pour s'emparer de l'héritage qu'il voulait trans-

mettre à son propre fils.

— Oh! mais, c'est un roman que vous me racontez là! s'écria Ferrari en éclatant d'un rire forcé.

— Monsieur, reprit le chroniqueur d'un ton vexé, croyez bien que, si je vous raconte ces faits, c'est parce qu'ils m'ont été rapportés par des personnes dignes de foi. Je ne suis pas le seul à les connaître. Bon nombre de mes confrères de la presse en ont entendu parler.

(A suivre.)

UNE EXPÉRIENCE CONCLUANTE

— Je vais vous hypnotiser. Dormez.

Le sujet s'endort profondément.

— Maintenant, retenez bien ce que je vais vous ordonner. Demain, vous viendrez me rendre vingt-cinq louis que je vous ai prêtés.

Le sujet se réveille brusquement :

— Ah! non. C'est pousser la science un peu trop loin!

Au Jardin des Plantes, dans le palais des reptiles.

Un visiteur. — Alors tous ces animaux prennent leur repas en même temps?

Le gardien. — Parfaitement; seulement vous remarquerez que, tandis que le crocodile dévore, grâce à la conformation de son gosier, le serpent boa.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr.; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr.; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

— Quand te maries-tu ?
— Dans un mois.
— Et ta fiancée est jolie ?
— Je ne la connais pas encore. Mais je sais qu'elle m'apportera 600,000 fr.
— Je comprends : tu ne l'as vue que de... dot.

A la Bourse :
— Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?
— Je ne sais pas. Jusqu'à présent on ne m'a encore fait que mon mouchoir !

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 4/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 1 40
— de 40 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE

DIPLOMÉ-REVÊTÉ

Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres insectes parasites de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR ET ARGENT dans divers concours.

Le sac, 20 Fr. pris au Pont-Fouchard, pour une barrique de badigeon.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le *Chocolat de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. (Dans les Pharmacies.)



LE NIGER

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

LE NIGER, 4 150. — INOFFENSIF CHEZ LES PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS. Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUTARD, coiff. p^r, 2, r. St-Jean.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SOULEVÉS RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 11 AVRIL 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	21 50	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 20	Veu	2 —
Méteil	17 15	Mouton	2 40
Seigle	13 10	Porc	1 60
Orge	13 50	Poulets la couple	4 —
Avoine	10 50	Dindonneaux	16 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	30 —	Oies	10 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	3 10
Fèves	—	(Eufs, la douzaine	0 70
Noix	—	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	16 —	les 52 kilog.	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	75 —
Son	16 —	Paille	35 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	63 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	— 150 à 200
Varrains	— 150 à 200
Bourgueil	— 160 à 200
Restigné	— 150 à 200
Chinon	— 130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	— 135 à 140
Saint-Léger et environs	— 120 à 130
Varrains et environs	— 135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 115 à 120
La Vienne	— 115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	— 45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 21 » à » » »	de 11 » à » » »	
Saumur, de 21 10 à 21 5	de 10 50 à » » »	
Cholet, de 20 50 à » » »	de » » à » » »	
Baugé, de 20 » à 21 » »	de 9 75 à 10 » »	
Segré, de 21 » à » » »	de 10 50 à » » »	
Beaupréau, de 20 50 à » » »	de 9 75 à 10 » »	
Montlucan, de 20 50 à » » »	de 10 » à » » »	
Montrevault, de 20 50 à » » »	de 10 » à » » »	
Chemillé, de 20 50 à 21 » »	de » » à » » »	
Champloceaux, de 20 60 à » » »	de 10 50 à » » »	
St-Florent-le-Vieil, de 20 60 à » » »	de 10 25 à » » »	
Vihiers, de 20 50 à » » »	de » » à » » »	
Brissac, de 20 » à 20 50	de 10 » à » » »	
Chalonnès, de 20 50 à » » »	de » » à » » »	
Doué, de 20 » à 21 » »	de » » à » » »	

Nantes, blés d'Algérie, de 24 » à 24 25 les 100 kilos.
Bons blés français, de 26 50 à 27 50 les 100 kilos.

MAGASIN PITTORESQUE
JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

Sommaire du 31 mars 1891:
Le lys (1 gr.), M. A. P. — Une moraliste autrichienne (suite et fin), M. Alfred Marchand. — La destruction des oiseaux : les Hirondelles (1 gr.), M. Oustalet. — L'abbé de l'église Saint-Paul-lès-Bois (1 gr.). — Les antiquités romaines de Saintes (4 gr.), M. Daniel Bellet. — Les sergents recruteurs, M. C. Boissonnet. — Les paysages animés (1 gr.), M. S. D. — La rentrée des tapissiers (suite et fin), M. Gerspach. — Poignard Birman (1 gr.), M. Victorien Maubry. — La poste sur le Yenisei (1 gr.), M. Augustin Challamel. — Le dernier des Tchankata (2 gr.), M. Jules Legrand. — Un problème. — La photographie des couleurs (6 gr.).

CH. FAY, Inventeur **VELOUTINE** **CH. FAY, Inventeur**
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.
SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.
A VENDRE
Meublé ou non meublé
LE JOLI CHATEAU DES RÉAUX
Ayant appartenu à Tallemant des Réaux.
Ferme neuve, terres, prairies, vignes et bois, contenant vingt-deux hectares environ.
Le tout situé près la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HATIN, notaire.

A Louer présentement MAISON
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A LOUER PETITE MAISON
16, rue Saint-Lazare.

A VENDRE CHEVAL ALEZAN
SE MONTE ET S'ATTELLE
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, pour cause de santé, **BON RESTAURANT**, r. du Petit-Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

AVIS
CABINET D'AFFAIRES
Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n^o 47, et s'occupera spécialement de: Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.
VIGNES & VERGERS
MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES HURAUDIÈRES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers; il s'emploie en badigeonnage.
Prix: 45 fr. le fût de 180 litres
S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

UN JEUNE HOMME désire trouver place Comptable, Écritures ou Dessin, chez lui ou à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE
PAR LA MAISON
L'ÉPARGNE POPULAIRE
SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix
La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.	Par semaine jusqu'à Parfait paiement
1 — 20 — —	2 » 1 »	
1 — 30 — —	3 » 1 »	
1 — 40 — —	4 » 1 50	
1 — 50 — —	12 50 1 50	
1 — 60 — —	15 » 2 »	
1 — 80 — —	20 » 2 50	
1 — 100 — —	25 » 3 »	
1 — 120 — —	30 » 3 50	
1 — 140 — —	35 » 4 »	
1 — 160 — —	40 » 4 50	
1 — 180 — —	45 » 5 50	
1 — 200 — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.
La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.
Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

Vin rouge du pays
NEUF DEGRÉS
Depuis 65 fr. la barrique
DÉGUSTATION
R. MABILEAU ET C^o
Place du Roi-René
SAUMUR

GUERISON
Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACRÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TRIGÈNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBONHARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Américain - Tampon
BREVETÉ S. G. D. G.
Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie **PAUL GODET**, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 58

Camembert, double crème, la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil. 1.20
Coulommier, — — —	0.80	Roquefort (ste des caves), —	1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, —	0.95
		Emmenthal extra, —	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65
GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SALUBR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0 94 85	Banque de France 4390 —	Orléans 1887 50	Oblig. fonc. 1873 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz 524 —
3 0/0 1891 93 60	Banque d'Escompte 520 —	Ouest 1530 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500 390 —
3 0/0 amortissable 94 95	Comptoir national d'Escompte 627 50	Compagnie parisienne du Gaz 13 2 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 25 —
4 1/2 1883 105 70	Crédit Foncier 4272 50	Transatlantique 570 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série — — — — — 26 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Industriel et Commercial 622 50	Canal de Panama 32 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots 90 50
Oblig. 1855-60 3 0/0 540 —	Crédit Lyonnais 787 50	— Suez 2495 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500 603 —
— 1865 4 0/0 520 —	Crédit Mobilier 407 50	VALEURS ÉTRANGÈRES	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0 443 —	Dépôts et Comptes courants 375 —	Autrichien 4 0/0 or —	Est 3 0/0 anc. r. à 500 443 50	Emprunt russe 1862 5 0/0 100 —
— 1871 3 0/0 405 50	Société Générale 483 75	Dettes d'Égypte 6 0/0 498 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 443 50	— 1889 4 0/0 99 15
— 1875 4 0/0 528 —	Est 935 —	Extérieur 4 0/0 77 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 447 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série —
— 1876 4 0/0 527 —	Paris-Lyon-Méditerranée 4550 —	Hongrie 4 0/0 or 92 75	Nord 3 0/0 r. à 500 447 —	— 2 ^e — — — — — —
— 1886 3 0/0 408 50	Midi 4325 —	Italie 5 0/0 93 70	Orléans 3 0/0 r. à 500 445 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation 518 —		Portugal 4 1/2 1888 409 —	Quest 3 0/0 anc. r. à 500 443 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 505 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Mairie de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,
Maire,